

(1)

( N° 257. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 11 AOUT 1883.

---

RÉFORME ÉLECTORALE POUR LA PROVINCE ET LA COMMUNE (1).

---

*Amendement.*

---

Article final.

L'article 15 des lois électorales est supprimé.

DE VIGNE.  
H. LIPPENS.  
E. WILLEQUET.  
L. VANDERKINDERE.  
N. NEUJEAN.

---

*Amendement présenté par M. GOBLET D'ALVIELLA, pour le second vote du  
paragraphe 4, amendé par MM. WOESTE et MAGIS.*

---

Les établissements privés, dont il est question au présent article, sont ceux qui se soumettront au programme et à l'inspection institués par la loi pour les établissements de l'État du degré moyen ou supérieur.

GOBLET D'ALVIELLA.

---

(1) Projet de loi, n° 180.

Rapport, n° 202.

Amendements, n° 243, 247, 251, 252 et 254.

---